

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2011

Présents : A. Boulain, M. Brient ; A. Chasseur; C. Cormier ; T. Guillot ; R. Larrodé ; JP. Laudinet ; P. Laulom ; C. Lux ; P. Vendrios

Excusés : Y. Couret, F. Hourquebie, E. Labaste, T. Peyres

Secrétaire de séance : P. Laulom

- **Compte rendu du 7 juillet 2011**

Approuvé à l'unanimité.

- **Compte rendu des commissions**

Le Président de la commission Bâtiments fait état de l'avancement des travaux du fronton, de l'aménagement de la salle Pierre Labadie et du musée de la mine et se réunira prochainement pour étudier l'éventuelle rénovation de la salle des associations.

La commission voirie et la commission environnement programmeront aussi une réunion prochainement.

- **Acquisition terrain de Monsieur PEYRELONGUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature du sous seing privé entre la commune et Monsieur Peyrelongue le 17 août dernier et précise qu'il est nécessaire de modifier la délibération du 17/06/2011. Il s'agit de rajouter la parcelle AX n° 337 dans la liste des parcelles à acquérir. Ce qui ramène la contenance totale à 6340 m². Approuvé à l'unanimité.

D'autre part, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de créer un comité de pilotage, chargé d'étudier le devenir de ce site. Ce groupe sera composé de Roger LARRODÉ, Marc BRIENT, Alain CHASSEUR, Annie BOULAIN et Thierry GUILLOT.

- **Contrat de travail de Madame Sabine BERNIOLLES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame Sandrine COSTOSSEQUE ayant réussi le concours d'ATSEM, avait demandé un détachement pour stage d'une durée de 1 an auprès de la Communauté des Communes du Pays d'Orthe, du 01/09/2010 au 31/08/2011.

Depuis le 01/09/2011 il a été mis fin à son détachement en raison de sa titularisation dans le grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe au sein de la CCPO.

Sandrine COSTOSSEQUE est donc radiée des effectifs de la commune. Monsieur le Maire propose donc aujourd'hui de pérenniser le contrat de Madame Sabine BERNIOLLES à partir du 01/01/2012 en créant un poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 16.54 h/semaine.

Accord à l'unanimité.

- **Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe**

Pour faire suite au tableau d'avancement 2011 validé par la Commission Administrative Paritaire du 25 janvier 2011 du Centre de Gestion, il convient de créer :

- un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/10/2011.

Il convient également de supprimer du tableau des effectifs de la commune :

- un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/10/2011.

Accord à l'unanimité.

- **Convention dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité**

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur le programme ACTES.

Le programme ACTES (Aide au contrôle et à la transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre aux collectivités la possibilité de transmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Avantages pour la collectivité :

Accélération des échanges et retour quasi immédiat de l'accusé de réception ; Continuité du service ; Réduction des coûts liés à l'envoi des actes à la Préfecture et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires;

Mise en œuvre pratique de la télétransmission des actes :

La télétransmission nécessite l'usage d'un certificat électronique permettant l'accès à une plate forme de dématérialisation agréée par le Ministère de l'Intérieur.

Monsieur le Maire soumet la Proposition de l'ALPI :

180 € le premier accès : cette participation comprend un certificat électronique qui ouvre droit à la plate forme départementale de dématérialisation pour une utilisation illimitée durant toute l'année et la formation de l'utilisateur.

150 € renouvellement accès chaque année.

Signature d'une convention avec le Préfet

Pour effectuer la transmission des actes par voie électronique la commune doit signer une convention avec le Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

De mettre en œuvre le processus de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

D'approuver la convention entre la commune et la Préfecture des Landes portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

D'approuver la proposition de l'ALPI.

- **ONF : coupe de bois 2012**

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2012 présenté par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'approuver la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2012 comme suit :

- 1 lot de 65 m³
- 1 lot de 135 m³
- 1 lot de 32 m³

Que toutes les coupes inscrites à l'Etat d'Assiette 2012 seront mises en vente par l'Office National des Forêts.

- **Avis vente propriété de Monsieur Brocas**

Le Conseil Municipal ne se prononce pas sur cette vente pour le moment.

- **Compte rendu vérification des aires de jeux**

Le maire rend compte des observations rendues par la DDCSPP suite à la vérification des aires de jeux.

Le toboggan situé sur l'aire de loisirs du lotissement Lalanne ne répondait plus aux normes en vigueur et a dû être démonté. Le suivi du registre de vérification des aires de jeux sera assuré par Frédéric DUBOIS.

- **Bilan des fêtes locales**

Le Maire fait le point sur les fêtes locales.

- **Questions et informations diverses**

Environnement :

Monsieur le Maire invite la commission à faire des propositions concernant :

- l'aménagement d'une barrière parking boulangerie
- L'accès monument aux morts cimetière

- L'aménagement paysager des points de collecte des ordures ménagères : Etudier des emplacements pour des containers semi-enterrés.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'enlever la palissade bois devant l'ancienne Pharmacie.

Ecole

- Monsieur le Maire fait le point sur les effectifs de la rentrée : 115 élèves.
- Monsieur le Maire soumet la demande de stage de Karine DAMATO à la garderie du 12 septembre au 16 décembre 2011. Accord à l'unanimité.

Informations diverses

- Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur MOREIRA de pouvoir utiliser la salle des arts Plastiques afin de dispenser occasionnellement des cours de secourisme. Avis favorable du Conseil Municipal à condition de ne pas interférer sur les horaires des cours de dessin le mercredi.
- La proposition d'organiser une soirée « chant choral » le 14 octobre est retenue à l'unanimité.
- Une plaque signalétique sera apposée à l'entrée de la salle Labadie.
- Dans le cadre de l'organisation « des Journées du Patrimoine », le site de la mine sera débroussaillé.
- Monsieur le Maire fait état d'une entrevue récente avec les propriétaires de la scierie Pomarès concernant le devenir de ce site.

A. BOULAIN

M. BRIENT

A. CHASSEUR

C. CORMIER

Y. COURET
Excusé

T. GUILLOT

F. HOURQUEBIE
excusée

E. LABASTE
excusé

J.P. LAUDINET

R. LARRODE

P. LAULOM

C.LUX

T. PEYRES
Excusé

P. VENDRIOS